

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20230629-051****du 29 juin 2023****n°051****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (30) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Elisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON.**POUVOIRS (6) :** Manuel COSTA NOBRE donne pouvoir à Michel FRESNEAU  
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Maryse LAVRARD  
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Yasin ERGÜL  
Elsa FARHAT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI  
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Jeannie MARECOT  
Séverine BART donne pouvoir à Jacques MELQUIOND**EXCUSES (3) :** Hubert PREHER, Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER**Nom du secrétaire de séance : Gilles MAUDUIT****RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane RAYNAUD****OBJET : Validation des projets élus par les habitants dans le cadre du budget participatif 2023**

*Le 15 décembre 2022, le conseil municipal de Châtellerault décidait à l'unanimité de poursuivre l'expérimentation de budget participatif. Un montant de crédits de 30.000 € à été alloué pour cette opération, à raison de 15.000€ pour la commune associée de Targé et de 15 000€ pour le quartier de Châteauneuf.*

*Durant le mois de février 2023, les habitants de Châteauneuf et de Targé ont eu l'occasion de proposer des projets d'intérêt général au regard du règlement de l'édition 2023 du budget participatif.*

*Les services de la collectivité et les membres de la commission consultative de Targé ont examiné la recevabilité des propositions des habitants. Les services municipaux ont ensuite étudié la faisabilité technique, juridique, ainsi que le chiffrage estimatif de chaque projet.*

*15 projets ont ainsi été retenus pour Châteauneuf et 13 projets pour Targé. Ces projets ont été soumis au vote des habitants de qui se sont prononcés du 1<sup>er</sup> au 31 mai.*

*Respectant le choix des habitants et l'enveloppe globale de 30 000 €, il est proposé de valider les projets suivants.*

*Pour Châteauneuf :*

- La plantation d'arbres (3 000 €)*
- L'ajout de poubelles et de poches à déjections canines (3 500 €)*
- La création d'un parcours de valorisation du quartier (8 500 €)*

# COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230629-051

du 29 juin 2023

n°051

page 2/2

Pour Targé :

- L'agrandissement de l'aire de jeux devant la mairie annexe (4 600 €)
- L'installation d'un but multi-sports au parc (3 500€)
- L'installation de balançoires au parc (6 000 €)
- L'ajout d'une table au parc (900 €)

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 9 de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes ;

**VU** la délibération n°4 du conseil municipal du 18 juin 2020 relative à la composition de la commission consultative de Targé ;

**VU** la délibération n°7 du conseil municipal du 15 décembre 2022 adoptant la poursuite et l'extension de l'expérimentation de budget participatif ;

**VU** la délibération n°3 du conseil municipal du 26 janvier 2023 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit se prononcer sur les projets élus par les habitants de Châteauneuf et Targé dans le cadre des budgets participatifs ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les projets élus par les habitants et la mise en œuvre des aménagements prévus indiqués en préambule de la présente délibération,

- d'affecter les crédits correspondants, à hauteur de 30 000 €

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire 518/65748/4505.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOURD